



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

COUVREZ CETTE CRISE QUE JE NE SAURAI VOIR...

Désormais, selon le baromètre annuel de la pauvreté du Secours populaire, ce sont plus d'un Français sur deux qui sautent au moins un repas par jour. De manière régulière pour 15 % d'entre eux. Dans le même temps, 26 % de nos concitoyens ont déjà renoncé à des soins ou à des équipements médicaux pour des raisons financières et plus de 5 millions d'entre eux n'ont pas de médecins traitants.

A cela s'ajoute une crise démocratique profonde. Loin d'avoir tiré les conséquences d'une première année de mandat marquée par un abaissement du Parlement sans précédent, gouvernement et majorité s'enferment dans une logique mortifère pour notre démocratie. En effet, il n'aura fallu que trois

jours, après la reprise des travaux, pour que le gouvernement s'essuie les pieds sur la représentation nationale en imposant par 49-3 son projet de loi de programmation des finances publiques rejeté l'année dernière.

Coupés du peuple, Emmanuel Macron et son gouvernement restent hermétiques aux conséquences de leurs pratiques brutales, à l'accumulation des difficultés au quotidien auxquelles nos concitoyens se confrontent, à la souffrance qu'elles entraînent. Bien au contraire, ils se congratulent de leurs prouesses. Contre-feux, passages télévisés en pagaille, mises en scène grossières, tout est bon pour dissimuler une rentrée scolaire catastrophique, un échec aux sénatoriales ou l'impuissance du gouvernement à faire baisser

les factures. La communication remplace toute vision politique, l'espace médiatique est saturé pour tenter d'invisibiliser une crise sociale au niveau jamais atteint.

Pourtant les faits sont là. Les solutions aussi : indexation des salaires sur l'inflation, augmentation des pensions, sortie du marché européen de l'énergie, taxation des super profits... Alors que s'ouvre la période budgétaire, nous n'aurons de cesse, au service de l'intérêt général, de défendre ces propositions soutenues par le peuple et conformes à nos valeurs de partage et de solidarité.

André Chassaigne,

Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine



PLEIN EMPLOI : UNE NOUVELLE RÉFORME ANTISOCIALE

La rentrée parlementaire s'est déroulée sous tension avec l'examen du projet de loi pour le plein emploi. Un texte qui infantilise, culpabilise, pousse celles et ceux qui sont privés d'emploi à accepter n'importe quel travail. Et s'inscrit dans le cadre d'une véritable guerre sociale menée depuis 7 ans.

Après celui relatif aux retraites et après les multiples entailles au Code du travail que le gouvernement a organisées depuis qu'il est au pouvoir, le projet de loi pour le plein emploi est un nouveau texte qui tape fort. Derrière un titre « vendeur », que de préjugés vis-à-vis des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, qui profiteraient de la solidarité nationale et qui ne voudraient pas travailler, alors qu'il suffit de traverser la rue pour trouver un emploi ! De quoi justifier une attaque sans précédent contre le travail ! En effet, avec ce projet de loi, le travail n'est plus un outil qui contribue à l'épanouissement individuel pour faire société, mais une contrainte devant répondre aux seuls besoins économiques du marché. À cette société du plein emploi du gouvernement, nous avons opposé une société du travail avec de bons emplois.

Pour commencer, nous avons rappelé qu'être privé d'emploi est toujours un drame qui engendre des difficultés innombrables et durables, touchant notamment à la vie familiale et à la santé. Personne ne s'en réjouit. C'est vrai, nous rencontrons régulièrement, dans nos permanences, des employeurs qui ne trouvent pas de main-d'œuvre. Mais nous rencontrons tout aussi souvent des demandeurs d'emploi qui cherchent du travail et n'en trouvent pas.

À ce titre, il faut partir d'un diagnostic honnête de l'état de l'emploi et du chômage dans notre pays. Cela a été rappelé plusieurs fois : selon

les chiffres de Pôle emploi, plus de 5 millions de personnes sont privées de travail, dont 3 millions en catégorie A ; et selon la Dares, 367 500 emplois sont vacants. Il y a donc aujourd'hui huit fois plus de demandeurs d'emploi de catégorie A que d'emplois disponibles, et ces emplois sont aussi bien des CDI que des CDD ou des emplois saisonniers.

Le gouvernement a beau parler de plein emploi, son texte ne contient aucune proposition pour la création d'emplois de qualité. Il peut toujours se réjouir de la baisse du chômage mais encore faut-il que les retours à l'emploi soient réels et de qualité. Or le gouvernement ne précise jamais que la baisse toute relative du chômage a pour corollaire une augmentation sans précédent des retours à l'emploi avec des contrats très précaires : le nombre de contrats de moins de vingt heures a crû de plus de 26 % en un an, et une sortie sur dix des chiffres du chômage est désormais due à une radiation. Ce projet de loi vise précisément à accentuer ces tendances. C'est un projet du « plein de mauvais emplois ».

Si nous reconnaissons qu'il faut clarifier les circuits et rendre le service public de l'emploi plus accessible et plus performant, le projet de réforme



© Jeanne Menoulier - flickr

du gouvernement ne va pas dans ce sens. Ainsi, la description de l'entité France Travail, de ses comités à tous les échelons territoriaux et de son réseau associant tous les organismes d'accompagnement – publics comme privés, sans plus de distinction – est assez difficile à appréhender, jusqu'à ce qu'on comprenne que le comité national présidant aux grandes orientations sera entre les seules mains du ministère du Travail. Cette concentration du pouvoir laisse perplexe quant au projet politique du gouvernement et à la marge de

manœuvre des différents opérateurs publics de l'insertion et de l'emploi.

Le gouvernement a choisi d'en finir avec Pôle emploi ; mais que Pôle emploi devienne France Travail n'est pas anodin : la notion de travail, plus vaste, introduit l'idée qu'il faut être en activité, sans quoi on risque d'être identifié à un oisif. Dans le même esprit, la réforme du RSA conditionne le versement de ce dernier à 15 heures d'activité par semaine, sans préciser la nature de ladite activité. Ce faisant, le gouvernement remet en cause frontalement nos principes de solidarité ; il transforme le RSA en une allocation de retour à l'emploi, quand il est une allocation de subsistance. Il entretient une confusion entre l'allocation chômage et le RSA, entre le revenu

de remplacement assurantiel et la prestation sociale, assise sur la solidarité et financée par l'impôt, pour, à terme, supprimer l'un ou l'autre.

Avec ce projet de loi, tout le monde est inscrit d'office sur la liste des demandeurs d'emploi, jusqu'au conjoint ou au concubin d'un allocataire du RSA – le texte initial y incluait même les personnes invalides. Tout le monde est soumis au même contrat d'engagement, et surtout à des menaces de sanction plus fortes. Pôle emploi, rebaptisé France Travail, devient une sorte de gare de triage.

Car, si le gouvernement escompte véritablement un meilleur accompagnement sur mesure de chacun, il faut y mettre les moyens. Or, l'étude d'impact se contente de renvoyer au projet de loi de finances pour 2024, donc après l'examen du texte. En parallèle, une lettre de cadrage d'une rare violence a été adressée aux organisations syndicales et patronales dans le cadre de l'actuelle négociation de l'Unedic. On y découvre que l'Unedic doit devenir l'un des contributeurs majeurs de la réforme, sans que les députés aient leur mot à dire. Ce choix de financement pose un grave problème : un mélange des genres et un détournement d'argent public normalement destiné à l'assurantiel. Les organisations ne s'y trompent pas, elles qui ont unanimement refusé les orientations du gouvernement.

Enfin, ce ne sont pas les dispositions relatives à l'accueil de la petite enfance, dont nous n'avons pu débattre en commission, qui ont détourné notre regard des enjeux dévastateurs de ce texte. ♦

UN 49-3 DEGUISÉ EN COMMISSION

2,5 jours, c'est le temps que la majorité a accordé à l'examen en commission des affaires sociales du projet de loi pour le plein emploi. Du jamais vu pour un texte d'une telle importance. En effet, ce texte majeur qui, sous-couvert de réorganiser Pôle emploi, restreint les droits des demandeurs d'emploi et remet en cause l'allocation solidaire du RSA mais comporte aussi des mesures concernant les personnes en situation de handicap et l'accueil du jeune enfant, aurait mérité au moins une semaine de travail en commission. Près de 1500 amendements avaient été déposés par l'ensemble des groupes parlementaires ; un volume d'amendements justifié par l'ampleur du texte et impossible à examiner dans les délais sciemment fixés par la majorité à 2,5 jours. De telles conditions d'examen visent clairement à empêcher un travail sérieux sur un texte aussi lourd de conséquences. C'est un choix délibéré pour entraver les travaux en commission et occulter les discussions qui permettraient pourtant de faire la lumière sur le contenu réel de ce texte. Le droit de débattre et d'amender un texte est le cœur même de l'expression des représentants du peuple. Ce 49-3 déguisé est une nouvelle atteinte au rôle de notre Assemblée. Il doit être dénoncé avec force.



Pour lire
la discussion générale
de Yannick Monnet
du 25 septembre 2023
et l'explication de vote
de Pierre Dharréville
du 10 octobre 2023.



De nombreux marqueurs néfastes qui révèlent un changement de philosophie

□ Suppression du statut de demandeur d'emploi

Pour commencer, la place est faite aux opérateurs privés d'accompagnement ou de placement dans l'emploi au même titre que les opérateurs publics. Ainsi, la notion de « service public de l'emploi » disparaît. Ensuite, l'article 1^{er} procède à une redéfinition complète du demandeur d'emploi. Désormais, outre les personnes en recherche d'emploi qui demandent leur inscription en tant que telle, l'inscription en tant que demandeur d'emploi sera automatique dès la demande du RSA, pour les jeunes en recherche d'emploi sollicitant un accompagnement auprès d'une mission locale ainsi que pour les personnes en situation de handicap et qui sollicitent une aide d'un Cap emploi. Dans cette logique, la généralisation et l'automatisme de l'inscription à Pôle emploi couplée à un contrat d'engagement unique pour tous tend à rendre indistinctes l'allocation chômage et le RSA.

« LE CONTRAT D'ENGAGEMENT TRANSFORME LE DROIT À L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN UNE OBLIGATION D'ACTIVITÉ. UNE OBLIGATION À FAIRE QUELQUE CHOSE SANS QUE L'ON SACHE EXACTEMENT QUOI. »
PIERRE DHARREVILLE, 19 SEPTEMBRE 2023

□ Les allocataires du RSA ciblés

Ce texte met à l'ordre du jour une réforme du RSA dont le gouvernement veut conditionner le versement à 15 heures d'activité hebdomadaire. Ce faisant, outre qu'il s'agit d'une remise en cause frontale de notre système de solidarité, le gouvernement entretient la confusion entre les allocations chômage et le RSA, entre un revenu de remplacement assurantiel et des prestations sociales assises sur la solidarité financée par l'impôt, peut-être pour les fusionner

à terme ou pour supprimer l'un ou l'autre. C'est du moins ce que l'on peut penser lorsque le ministre du Travail déclare devant le Sénat : « quand le plein emploi sera atteint, il sera nécessaire de réfléchir à la nature des allocations qui peuvent être versées à ceux qui sont dans une situation où l'employabilité n'est pas possible ».

Par ailleurs, l'article 3 du projet de loi réorganise le régime des sanctions « pour le rendre plus progressif, plus juste mais aussi plus effectif ». Le gouvernement s'est défendu en expliquant que le texte



© Assemblée nationale

s'inscrivait dans une logique d'accompagnement et que la sanction n'était pas au cœur de la réforme. Mais en réalité, il a démontré tout le contraire durant les débats. Le projet du gouvernement est bien celui que nous avons dénoncé depuis le début : renverser le modèle social et instaurer un système de la sanction, de la punition, de la radiation et de tout ce que cela entraîne.

Enfin, il est inscrit dans ce même article 3 que le bénéficiaire du RSA

et son conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS, sont automatiquement inscrits sur les listes des demandeurs d'emploi auprès de France travail (ex Pôle emploi). Nous avons rappelé combien cette mesure est intrusive, autoritaire et discriminante. Dès lors qu'il y a automatisme, la situation de chaque personne n'est pas prise en compte ; seule la situation maritale en fera un demandeur ou une demandeuse d'emploi !

□ De Pôle emploi à France travail

La gouvernance du réseau sera assurée par le Comité national France Travail dans lequel l'État, les partenaires sociaux et les collectivités auront leur place. Il sera présidé par le ministre chargé de l'Emploi, lequel disposera d'un droit de veto. Le réseau, lui, reposera sur un opérateur en chef, France Travail (ex-Pôle emploi), et les opérateurs France Travail Jeunes (missions locales) et France Travail Handicap (Cap emploi). Viennent ensuite les partenaires de France Travail qui pourront être des opérateurs publics et organismes paritaires ou des associations et autres acteurs privés. Même si le Gouvernement s'en défend, France travail ressemble fortement à une concentration et une uniformisation des politiques de l'insertion et de l'emploi via un guichet unique (Pôle emploi) qui renforce la place de l'État central au regard de la gouvernance pyramidale du réseau. Pour justifier la participation des collectivités, le projet de loi crée des comités à différentes échelles : nationales, régionales, départementales et locales. Mais les prérogatives de ces comités territoriaux demeurent extrêmement floues et surtout le mode de gouvernance du réseau laisse présager des politiques de l'emploi de moins en moins en phase avec les réalités locales.

Commission d'enquête sur le fret ferroviaire : une occasion de suspendre un plan qui déstabilisera toute la filière

Vous êtes rapporteur de la commission d'enquête sur la libéralisation du fret ferroviaire et ses conséquences pour l'avenir. Pourquoi ?

La commission européenne a lancé une procédure contre la France au printemps 2023 ciblant des aides d'État versées à Fret SNCF pour un total de 5,3 milliards d'euros sur une période s'étendant des restructurations de 2005 – 2008 à nos jours. Fret SNCF s'étant doté d'un statut de société anonyme depuis 2019, ces aides sont jugées par Bruxelles comme étant de nature à fausser la concurrence dans ce secteur libéralisé depuis 2006. Sans attendre les conclusions de cette procédure, le gouvernement a décidé dans la précipitation la mise en œuvre d'un « plan de discontinuité » de la SAS Fret SNCF qui en plus d'un impact social certain, dépossèdera encore davantage l'État d'un outil majeur de transport logistique et ce, dès le 1^{er} janvier 2024.

Qu'en attendez-vous ?

Dans la Stratégie nationale de développement du fret ferroviaire de 2019, il est indiqué que « la libéralisation du secteur s'est largement faite au détriment de la part modale du fret ferroviaire ». Il conviendra non seulement de démontrer la pertinence de ce diagnostic mais également que le passage progressif sur 20 ans d'une organisation intégrée du monopole à une organisation segmentée à vocation concurrentielle s'est fait au détriment de l'activité fret dans son ensemble. Au total, tous les acteurs du secteur sont perdants et le déclin de l'acti-



« MALGRÉ L'ENJEU ÉCOLOGIQUE GRANDISSANT, LE DÉCLIN DU FRET SE POURSUIT. SON DÉVELOPPEMENT DEVRAIT POURTANT ÊTRE UNE PRIORITÉ. »

tivité se poursuit alors même que la décennie est marquée par l'enjeu écologique grandissant et que le rôle du report modal vers le ferroviaire devrait être une priorité. En France, l'épisode du renoncement à l'écotaxe illustre l'hégémonie du mode routier et la puissance de ses acteurs en même temps qu'il maintient durablement le statu quo qui ne prend pas en compte les externalités négatives du mode routier et ne remet pas en cause les avantages qui lui sont accordés, faussant de fait la concurrence avec le fret. Les gouvernements successifs ont été proactifs dans l'écriture de la chronique de cette mort annoncée de l'opérateur historique, aux côtés de la commission européenne. Comment la France peut-elle

assumer ses ambitions affichées d'un doublement de la part modale du fret ferroviaire d'ici 2030 tout en privant Fret SNCF de 23 flux majeurs, dont l'emblématique Perpignan-Rungis, en les livrant à un marché jugé comme immature par les experts et acteurs du secteur ? Je saisis cette commission comme une occasion de questionner le plaidoyer français et de suspendre ce plan qui déstabilisera toute la filière, retardera la mise en œuvre des objectifs de décarbonation des transports et privera l'État d'un interlocuteur stratégique face à des situations comme celle de la crise sanitaire de 2020.

Quelles recommandations vous apparaissent nécessaires ?

La proposition de retour à une situation de monopole public naturel pour le ferroviaire participera au débat et permettra de rappeler, en les actualisant, les particularités de l'activité au moment où la relance est annoncée dans toutes ses dimensions, du wagon isolé aux autoroutes ferroviaires... à l'appui de la réindustrialisation verte du territoire. Les particularités du fret ferroviaire tenant à l'importance du réinvestissement initial nécessaire avec un amortissement sur le temps long et à l'importance des charges d'exploitation sont, quoi qu'il en soit, autant d'éléments qui plaident pour une révision du régime des aides publiques au fret ferroviaire pour équilibrer un modèle économique enfin stabilisé avec un réseau enfin modernisé... A défaut la stratégie de développement risque sa crédibilité. ♦



JOURNÉES D'ÉTUDES DES PARLEMENTAIRES COMMUNISTES, ULTRAMARINS, RÉPUBLICAINS, CITOYENS ET ÉCOLOGISTES



Les députés et sénateurs communistes se sont réunis les 28 et 29 septembre dernier pour les traditionnelles Journées parlementaires qui se déroulaient, cette année, à Saint-Brieuc, sur les terres du sénateur Gérard Lahellec. L'occasion pour eux d'échanger sur des sujets comme la démocratie, les enjeux de la maritimité ou encore les inégalités territoriales.

LA DÉMOCRATIE EN CRISE. LE PARLEMENT ABAISSÉ

Le jeudi matin, après le mot d'accueil de Gérard Lahellec et une présentation de la Bretagne d'hier et d'aujourd'hui, les présidents du groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GDR) à l'Assemblée et du groupe Communiste, républicain, citoyen et écologiste (CRCE) au Sénat, André Chassaigne et Cécile Cukierman, ont introduit les travaux qui se sont ouverts avec un premier échange sur la crise démocratique multiforme que nous vivons actuellement. Les parlementaires sont revenus sur les recours au 49-3 qui symbolisent l'abaissement du Parlement et sa soumission au pouvoir exécutif. Avant de conclure que défendre le parlementarisme, c'est défendre la place des Français dans nos institutions et plus largement, la place des salariés et des usagers dans les décisions.

L'après-midi, Gérard Lahellec a invité les parlementaires à découvrir trois activités emblématiques de son territoire : le Zoopôle de

Ploufragan, l'usine des eaux et le barrage de Gouet ainsi que la bulle environnementale de la Cooperl à Lamballe.

LA PROBLÉMATIQUE DES FONDS MARINS

Le vendredi, les travaux se sont poursuivis avec une table-ronde sur le maritime animée par Émilie Tew Kaï et Guy Jourden, mandataires CGT au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), Daniel Cueff, vice-président Mer de la Région Bretagne et Marcellin Nadeau, député de la Martinique. Ensemble, ils ont notamment insisté sur le danger de cadastrer l'espace maritime en mettant en concurrence des activités et en créant des conflits d'usage, alors qu'on devrait au contraire privilégier l'idée d'un espace partagé. Par ailleurs, Marcellin Nadeau a rappelé qu'il y a des mesures rapides à prendre car nous sommes face à des vraies questions sur la mer, tout en regrettant que l'État ne fasse pas suffisamment confiance aux élus pour développer notre stratégie maritime.

INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES

Pour clore ces journées d'études, les parlementaires ont tenu à débattre de la question des inégalités sociales et territoriales qui se creusent tandis que la tentation séparatiste des plus riches dans notre pays s'accroît. Les études sur le sujet distinguent trois grandes catégories de territoires en décrochage par rapport à l'égalité républicaine : les banlieues populaires, la ruralité populaire et les villes moyennes en décroissance économique et démographique. Ce qui représente environ 40% de la population du pays qui souffre d'avoir moins de services publics, de connaître une concentration de pauvreté et des inégalités d'accès aux droits. Aussi, il est essentiel pour la gauche, et en particulier pour les communistes, de réunir les classes populaires des villes et des campagnes, sans tomber dans le piège de les opposer, comme l'a rappelé Stéphane Peu qui animait le débat.

CRISE SOCIALE

La situation sociale de notre pays a atteint un seuil d'alerte sans pareil. Malgré cela, le Président de la République a une nouvelle fois versé dans l'autosatisfecit, nous expliquant que la situation pourrait être pire. Dans le même temps, Bruno Le Maire en est encore à quémander quelques efforts aux uns et aux autres, sans rien obtenir. « *Impréparation, demi-mesures : voilà vos seules réponses à l'inflation galopante et à la stagnation des revenus* » s'est insurgé André Chassaigne lors des questions au gouvernement du 26 septembre dernier. Nos propositions sont largement soutenues dans tout le pays : indexation des salaires sur l'inflation, augmentation des pensions, blocage des prix des biens de première nécessité, sortie du marché européen de l'énergie, taxation des superprofits. « *Madame la Première ministre, [...] agissez avant une nouvelle explosion sociale. Entendez-vous enfin nos propositions ?* »

SITUATION EN AFRIQUE



« *Avec les putschs au Niger et au Gabon, cet été, votre politique néocoloniale et impérialiste en Afrique a connu l'un de ses plus grands revers. La faute à une politique pilotée pour nos intérêts économiques, de l'uranium au pétrole* » a lancé Jean-Paul Lecoq, le 26 septembre, lors des questions au gouvernement. Il n'y a pas de sentiment antifrançais : les peuples africains sont anti-politique française. Ils veulent accéder à leur deuxième indépendance, celle de la souveraineté économique

et financière. Nous devrions les écouter. Au lieu de cela, le gouvernement continue à exiger des sanctions internationales qui étouffent les peuples et renforcent l'image d'une politique française aveugle à leurs besoins. « *Vous avez même exigé la fin de la coopération culturelle avec tous les artistes maliens, burkinabés et nigériens* ». Quand l'arrogance néocoloniale quittera-t-elle enfin nos politiques publiques ?

PRIX DU CARBURANT POUR LES MARINS-PÊCHEURS



Le 15 octobre, l'État mettra fin à la ristourne de 20 centimes par litre instaurée pour accompagner le secteur de la pêche, après la flambée des prix de l'énergie liée à la guerre en Ukraine. Cette décision est lourde pour la filière qui a essuyé plusieurs tempêtes ayant brutalisé les trésoreries, tandis que le prix du poisson n'évolue pas et que le gazole représente plus de 35 % des charges de l'armement. Face à la forte inquiétude de la profession, le gouvernement a annoncé quelques mesures de substitution mais celles-ci n'ont pas convaincu. « *Les marins-pêcheurs attendent que vous preniez des mesures qui sont déjà sur la table ; je pense notamment à la proposition d'une taxe flottante, qui amortirait les vagues de hausse, en attendant la décarbonation* » a rappelé Sébastien Jumel durant les questions au gouvernement du 3 octobre. Et d'ajouter que certains armements jouent leur vie.

UN NOUVEAU PASSAGE EN FORCE
Mercredi 27 septembre, le gouvernement a enclenché un nou-

veau 49-3, le 12^{ème} depuis juin 2022, pour faire adopter la loi de programmation des finances publiques. Il aura fallu moins de trois jours après l'ouverture de la session extraordinaire pour que le gouvernement s'essuie de nouveau les pieds sur la représentation nationale pour passer par-dessus le vote négatif, extrêmement large, de notre assemblée sur cette loi de programmation des finances publiques, il y a moins d'un an ! La brutalité dont fait preuve l'exécutif ne cache nullement l'échec des choix budgétaires qu'il défend et qui ne règlent en rien les fractures actuelles. Au contraire. « *En continuant sur cette voie, c'est notre pacte social que vous menacez* » a tonné Nicolas Sansu le 29 septembre, au moment du vote de la motion de censure qui a été déposée à la suite de ce nouveau 49-3 et que nous avons soutenue.

SÉCURISATION DU NUMÉRIQUE

En alternant des sujets aussi variés que la pédopornographie, les jeux à objets numériques monétisables, en passant par la protection des consommateurs, le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique, examiné ce début octobre, a peiné à donner un cap clair. En effet, si ce texte offre des réponses pertinentes à des sujets cruciaux pour la protection des usagers d'Internet, nous regrettons un texte trop vaste, présenté dans la précipitation, qui autorise le contournement du juge judiciaire sur plusieurs articles au profit de l'autorité administrative. « *Surtout, l'équilibre entre les exigences de sécurisation de l'espace numérique et la préservation des libertés fondamentales, en particulier la liberté d'expression et le respect de la vie privée et protection des données, ne nous semble pas atteint* » comme l'a souligné Soumya Bourouaha, le 4 octobre, lors de la discussion générale.



#AGENDA

OCT. 2023 BUDGET DE L'ÉTAT 2024

Le 27 septembre dernier, le gouvernement a présenté son projet de budget pour 2024 avec, selon lui, trois défis à relever : désendetter la France tout en luttant contre l'inflation et en investissant dans la transition énergétique. Des ambitions suspectes pour un gouvernement qui compte faire 16 milliards d'euros d'économies afin de donner des gages budgétaires à l'Europe. Le tout en s'érigeant en défenseur du pouvoir d'achat. L'essentiel de ces économies, à savoir 14,5 milliards d'euros, reposera sur la fin des mesures permettant d'alléger les factures d'énergie des ménages et des entreprises. Aussi, les débats s'annoncent houleux à l'Assemblée. En l'absence d'une majorité absolue, le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 seront probablement adoptés sans vote, grâce à une dizaine de 49-3, comme l'an dernier.

OCT. 2023 BUDGET DE LA SÉCU 2024

Dans la foulée, le gouvernement a également présenté les principaux objectifs de son projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 : économies sur les dépenses de l'Assurance maladie, maîtrise des dépenses liées aux arrêts maladie, lutte contre la fraude aux cotisations sociales... Ce budget a de quoi inquiéter pour différentes raisons et en particulier, car il ne prend pas en compte l'évolution des besoins en santé liés au vieillissement de la population.

10 octobre : début de l'examen en commission du projet de loi de finances (PLF) 2024 – 1^{ère} partie (recettes)

17 octobre : début de l'examen en séance du PLF 2024 – 1^{ère} partie

17 octobre : début de l'examen en commission du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2024

24 octobre : début de l'examen en séance du PLFSS 2024



André CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



Soumya BOUROUAHA
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Yannick MONNET
député de l'Allier



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane



Steve CHAILLOUX
député de Polynésie



Emeline K/BIDI
députée de la Réunion



Karine LEBON
députée de la Réunion



Tématai LE GAYIC
député de Polynésie



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Nicolas SANSU
député du Cher



Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Marcellin NADEAU
député de la Martinique



Mereana REID-ARBELOT
députée de Polynésie



Davy RIMANE
député de Guyane



Jiovanny WILLIAM
député de la Martinique



Jean-Marc TELLIER
député du Pas-de-Calais



Hubert WULFRANC
député de Seine-Maritime



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81

